



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1220**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Parenty et appartenant aux époux Maleysson

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalian, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 2 novembre 2009****Décision n° B-2009-1220**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Parenty et appartenant aux époux Maleysson**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de l'élargissement du chemin de Parenty à Neuville sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 160 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, cadastrée sous le numéro 590 de la section AI et appartenant aux époux Maleysson.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 31442 délivré le 29 juin 1978 ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Parenty à Neuville sur Saône et appartenant aux époux Maleysson.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0875 le 18 décembre 2007 pour la somme de 180 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.**